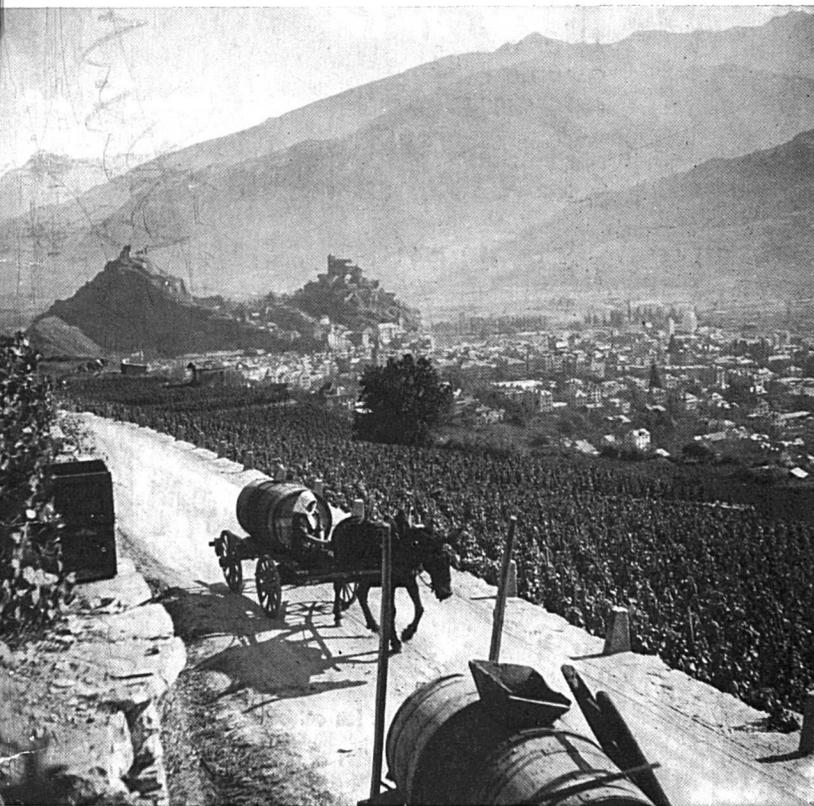


Cinquantenaire

CROIX D'OR VALAISANNE

1904 - 1954



SION

12

septembre

1954

**PA
6602**

*Aujourd'hui, raisins dorés, joie des vendanges !
Demain, joie encore ?
Ou bien larmes, violences, déchéance ?
Voyez à travers notre beau vignoble
Une route s'ouvre, lumineuse...
Si notre peuple veut, joie encore demain !*

Pour tous vos transports adressez-vous
à la

Maison Lathion

à Nendaz

AUTOCARS
CAMIONS
AUTOMOBILES
JEEPS
MULETS
et tout autre moyen de transports.

Tél. Nendaz (027) 4 51 26 — Sion (027) 2 26 14



LES CARRIÈRES S. A. - NENDAZ

CARRIÈRES DE GRÔNE

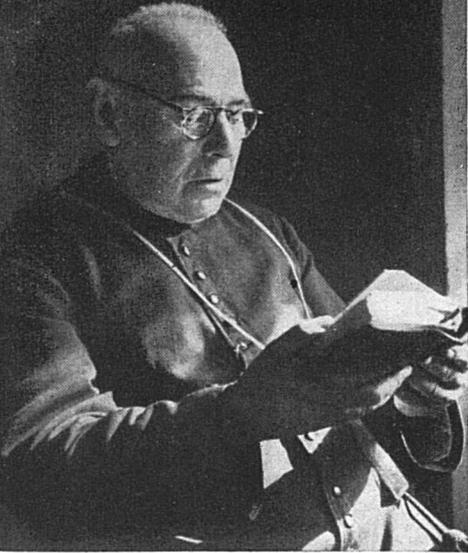
Livraison de chaille et de gravier de
1ère qualité et de tous les calibres pour
construction de bâtiments et de routes.

Tél. Nendaz (027) 4 51 25 — Grône (027) 4 41 89

Bibl. cant. VS Kantonsbibl.



1010255148



Par ce signe



tu vaincras

CROIX D'OR VALAISANNE

1904 - 1954

Chanoine Jules Gross
de la Congrégation du Grand St-Bernard
1868-1937
Fondateur de la Croix d'Or valaisanne

COMITÉ D'HONNEUR

- | | |
|--|--|
| S. E. Mgr Meile
Evêque de St-Gall
Président d'honneur de la Ligue catholique
suisse d'abstinence | S. E. Mgr Nestor Adam
Evêque de Sion |
| M. le Conseiller d'Etat Marcel Gross
Chef au Dép. Instruction publique | M. le Chanoine Padeloup
Directeur de la Croix d'Or française |
| M. le Chanoine Brunner
Rd Curé de Sion | M. le Révérend Doyen Lathion
Curé d'Erde |
| M. Pierre Delaloye
Président du Tribunal, Monthey | M. le Prêfet de Werra
Sierre |
| M. Georges Maret
Président, Sion | Mme Laurence Sierro
Prés. Ass. Val. en faveur des Foyers Pour Tous |
| M. Dr Michel Dufour
Président de la Ligue val. d'action antialcoolique | M. le Professeur Camille Gribling S. M.
Rédacteur du journal « La Croix d'Or » |

COMITÉ CANTONAL

- Aumônier diocésain* : M. l'abbé Clovis Lugon, Sion
Président : M. Alphonse Loutan, Sion
Secrétaire : M. Jérémie Mabillard, Sion
Caissier : M. Roger Gaillard, Martigny
Membres : Mlle Marie Carraux, Monthey
M. Edouard Florey, Vissoie
M. Sylvain Salamin, Sierre
M. Frédéric Hulliger, Veysonnaz
M. Claude Zufferey, Chippis

Programme



8 h. 30 Départ du cortège : Place de la Gare.

9 h. 00 *Hôtel de la Planta.*

Assemblée des sections et amis de la Croix d'Or,
(9 h. à la Cathédrale, sermon en langue allemande de
S. E. Mgr Meile, Evêque de St-Gall).

10 h. 00 *Messe à la Cathédrale* avec assistance pontificale de S.E.
Mgr Meile, Evêque de St-Gall, Président d'honneur de la
Ligue catholique suisse d'abstinence.

Sermon de S. E. Mgr Adam, Evêque de Sion.

Chœur mixte de la Cathédrale, sous la direction de M.
Georges Haenni.

11 h. 45 *Banquet officiel* à l'Hôtel de la Planta.

Au dessert, les invités auront le privilège d'entendre la
Chanson valaisanne, dirigée par M. Georges Haenni.

14 h. 00 *Jubilé de la Croix d'Or.*

Hommage au Chanoine Jules Gross.

Réalisations et perspectives d'avenir de la Croix d'Or.

Le R Ü T L I

Saynète de circonstance et d'autres productions récréatives
et artistiques alterneront avec les discours de nos
Evêques, du Directeur national de la Croix d'Or française,
de nos Magistrats et de diverses personnalités religieuses
et civiles.

17 h. 00 Clôture

Voir le texte des chants à la page 46.

Aider les hommes à se libérer des servitudes qui les tyrannisent est une œuvre éminemment utile. C'est dans ce but que travaillent les membres de la « Croix d'Or » depuis un demi-siècle; ils ont droit à notre reconnaissance.

D'autant plus que la tâche, dure et ingrate, à laquelle ils se sont consacrés, est loin de trouver partout aide et compréhension. En ce cinquantième anniversaire de l'œuvre inaugurée par M. le Chanoine Gross, nous tenons à féliciter ces ouvriers de la bonne cause et nous les remercions pour le bien accompli dans le pays.

Il est certain que la « Croix d'Or » a contribué largement à combattre la plaie de l'alcoolisme, en éclairant les esprits sur les méfaits de l'abus des spiritueux et en éduquant la jeunesse à un usage plus rationnel et plus humain des boissons fermentées. Bien que l'alcoolisme continue à faire des victimes dans toutes les classes de la société, le spectacle de l'ivrognerie sordide est de plus en plus rare. On peut y voir l'heureux résultat de la campagne menée avec courage et persévérance par les abstinents convaincus. L'exemple d'hommes généreux, qui renoncent librement à toute boisson enivrante ne peut qu'avoir une influence bienfaisante et hautement éducative.

Puissent les sociétés d'abstinence continuer vaillamment à soutenir le combat pour la sobriété et à cultiver l'esprit de sacrifice et de renoncement, sans lequel il n'est point de vertu solide et durable.

† NESTOR ADAM
Evêque de Sion

<p>G. & A. WIDMANN Meubles</p> <p>SION Place du Midi</p>	<p>MEUBLES MARTIN SION Portes-Neuves - Tél. 2 16 84</p> <p>M E U B L E S T A P I S R I D E A U X</p>
<p>Mode masculine B. ROCH-ROSSETTI Avenue de la Gare SION</p> <p>Magasin renommé pour la qualité et le bon goût</p>	<p>Confiserie-Tea-Room MATHEY-DORET SION</p> <p>Au tea-room ambiance sympathique Pâtisserie de choix</p>
<p>MARBRENERIE MODERNE Lomazzi & Prince Tél. 2 24 72</p> <p>SION Route de Savièse</p>	<p>FAVORISEZ LES COMMERÇANTS QUI, PAR LEUR PUBLICITÉ, NOUS ONT PERMIS D'ÉDITER CE LIVRET</p>
<p>Connaissez-vous le Drapeau d'Or ? C'est un ami de la Croix-d'Or. Pourquoi sa marque est-elle « Vendor » ? Pour vous faire gagner de l'or.</p> <p>● Au Drapeau d'Or « Vendor » - Sion Les Condémines Ouest (en face du tennis)</p> <p>vous achèterez des meubles de tous genres, de bonne qualité, à des prix incroyables, des rêves d'occasion, des bouteilles d'Orval, des livres modernes : 200 volumes de sa bibliothèque nouvelle sont à votre choix.</p> <p>Tél. 2 24 03 - J. Hubert-Praz</p>	

Jouvence

Salon lavoir

Sion

Rue des Remparts - Tél. 2 28 67

SERVICE EXPRESS A DOMICILE

SIERRE - Tél. 5 16 34



**Une boisson qui ne vous laissera pas
de regret, même si vous en buvez trop**

Eau minérale naturelle

Limonaade - Orangeade - Ananas - Grappe-fruits dilués à la
réputée eau minérale valaisanne d'Aproz.

Représentant :

FRANÇOIS GLASSEY - BAAR-NENDAZ

Tél. (027) 4 51 84

TOUT POUR LE
MÉNAGE

GALERIES DU MIDI

KUCHLER - PELLET
SION



La S.A. l'Energie de l'Ouest Suisse

E O S

à Lausanne

GROUPE :

les principales collectivités de droit public et privé ayant la responsabilité de l'économie électrique des cantons romands.

SON BUT :

- a) assurer l'utilisation rationnelle des forces hydrauliques de la Suisse occidentale,
- b) couvrir les besoins actuels et futurs d'énergie électrique de la Suisse romande.

SES INSTALLATIONS :

- a) Usines au fil de l'eau sur les Dranses :
Martigny-Bourg et Champsec 24 MW 150 GWh
- b) Usines à accumulation :
Chandoline et Fully 160 MW 330 GWh
en co-propriété : Miéville 70 MW 120 GWh
- c) Réseaux d'interconnexion 130/150 kV : 700 km.

EN CONSTRUCTION :

- a) GRANDE DIXENCE 1ère phase : 180 MW 200 GWh
- b) Réseau d'interconnexion 225 kV
en co-propriété : 300 km.

EN PROJET :

- a) Aménagement intégral des eaux encore disponibles des Dranses, indispensable pour couvrir les besoins futurs d'énergie de la Suisse romande,
- b) Développement des réseaux 130 et 225 kV de la Suisse occidentale.

ENTR'AIDE :

Au cours de l'hiver très sec 1953/54 :

fourniture de 30 % supérieure à ses engagements en Suisse romande, maintien sans restrictions de la fourniture à l'électrochimie dans le Bas-Valais.

Depuis plus de 30 ans :

développement de l'industrie électrochimique du Bas-Valais dont la consommation est égale aux fournitures d'EOS à la Suisse romande, développement des centres de production entièrement en Valais, favorisant l'économie valaisanne.

Ulrich-Fruits

SION - CHARRAT - FULLY - BRAMOIS

Fruits du Valais en gros

FRANCIOLI & FILS

Installations sanitaires - Ferblanterie

Maîtrise fédérale - Tél. 2 18 17

SION

LORENZ & Cie **Sion**

TOUT POUR LE CAMPING

Rue du Rhône - Tél. 2 18 45

Cordonnerie A. Jacquod - Sion

Chaussures sur mesure en tous genres
et réparations soignées

Rue de Savièse 28 - Tél. 2 17 65



Ils l'ont traversé à
pieds secs, mais
avec des chaussures

**Henri
Lugon**

Grand-Pont

Sion

Produits textiles :

MAGASIN GÉROUDET FRÈRES - SION

MAGASIN RODUIT & Cie - SION

MAGASIN BORTIS & Cie - SION

MAGASIN TAVERNIER-FAVRE & Cie - SION

RICHARD TONOSI

AVENUE DE LA GARE

Sierre

Successeur de Louis Tonossi

Epicerie fine - Alimentation générale - Jus de raisin « Provinor »

Cidre doux - Henniez Santé - Sirops aux meilleures conditions.

Service à domicile - Tél. 5 13 17

ALBERT LEHNER-TONOSI

Sierre

FERS - QUINCAILLERIE - COMBUSTIBLE

Tél. 5 15 05

ROHNER - COPPEX

TEXTILES

Sion

A Sion, rue des Portes-Neuves 7 :

Aspirateurs - Cireuses d'occasion à partir de
Fr. 95.—

Echange - Garantie un an

G. Dogny

EUGENE TONOSI

AVENUE DE LA GARE

Sierre

Successeur de Louis Tonossi

Confection pour messieurs et jeunes gens - Chaussures en tous genres. - La maison au plus grand choix

Tél. 5 18 83

MAGASIN

VICTOR REY-TONOSI

Sierre

Successeur de Louis Tonossi

Confection pour dames et fillettes - Tissus nouveautés - Trouseaux
Bonneterie - Mercerie - Jouets - etc. etc.

Tél. 5 11 10

EPICERIE VALAISANNE

Le patron s'appelant Bonvin
vend des produits sans alcool

Les Flèches du Val des Dix

AUTOCARS

Excursions Suisse et étranger

Service concessionnaire Sion-Val des Dix, Sion-Les Mayens-Thyon

Ski-lift Thyon - Cours de ski

C. THEYTAZ - SION

Tél. Hérens 4 81 56 - Tél. Sion 2 18 01

Confiez vos assurances

Vie - Accidents - Responsabilité civile

à

LA BALOISE

Compagnie d'assurances sur la vie- Agence générale du Valais à

SION - R. MÉTRAILLER



HORLOGERIE - BIJOUTERIE - OPTIQUE

Cyma - J. W. C. - Marwin

Restaurant - Foyer D.S.R.

Place de la Gare - Sierre

Midi Fr. 2.— ★ Soir Fr. 2.—

REPAS A L'EMPORTER

CARTE VARIÉE

A L'ABONNEMENT 50 % DE RABAIS

Tél. (027) 5 11 36

GRAPILLON

pur jus de raisin

La grande marque suisse introduite partout

Exigez toujours la bouteille GRAPILLON avec l'étiquette rouge



Réactions valaisannes en face d'une plaie profonde

Jusqu'à la fin du 19^e siècle, le Valais était resté fidèle à la vie pastorale et agricole. La population tâchait de se suffire. Chaque famille mangeait le pain de seigle de son champ, avec le fromage de son troupeau, et buvait le vin de sa vigne. L'étranger qui passait le seuil de la maison, habitant du village voisin ou visiteur à l'idiome inaccoutumé, rencontrait une hospitalité patriarcale.

Aux fêtes religieuses ou populaires, au baptême comme à l'enterrement, le vin était « le roi des festins », le vin qui réjouit le cœur de l'homme et fait oublier les soucis, comme le vin qui trouble la tête et engendre la querelle...

De la même souche surgissent la bénédiction et la malédiction. Aussi prêtres et magistrats ont dû rappeler à l'occasion qu'il faut savoir garder la mesure. Une ordonnance de la Diète du 20 mars 1616 dit entre autres : *Il est défendu de vendre du vin sur ces marchés (de Sion); car c'est après avoir bu que les hommes sont les plus imprudents*. (A. Bacher, « Les Auberges en Valais »).

Ces réactions trop timides eurent le sort que l'on devine. Il fallait un langage plus énergique. Par qui commencer ? Par les plus influents. En septembre 1893, les Evêques de la Suisse publièrent *une allocution collective* pour la Fête fédérale d'actions de grâces et s'élevèrent vigoureusement contre la contrainte ou l'obligation de boire parmi *les étudiants* universitaires : ils disent entre autres : *Dignité de l'homme, morale, santé, toutes ces considérations doivent disparaître devant la stupide obligation de boire.* Mgr Adrien de Preux, doyen de l'épiscopat suisse, a mis son nom en tête de ceux des autres Evêques.

Quelle a été la réaction des étudiants catholiques ? A en juger par la longue persistance des mœurs tyranniques stigmatisés par la lettre épiscopale, l'allocution des Chefs spirituels n'a pas eu un écho durable. Aussi les Evêques sont-ils revenus à la charge l'année suivante et ont traité *le problème de la misère alcoolique plus largement*. Mgr A. Egger de St-Gall a été le promoteur des lettres épiscopales. Sous son impulsion persévérante, des sections paroissiales d'abstinence et de tempérance ont été fondées et organisées en faisceau sous le nom de *Ligue catholique suisse d'Abstinence*.

En Valais, des équipes avaient surgi dans le Val d'Illeiez en 1886¹⁾ et à Sion en 1891. A la suite de l'appel épiscopal, de nouvelles phalanges abstinentes s'étaient formées en 1894 à Loèche-les-Bains sur l'initiative du Dr de Werra, puis à Sierre en 1898, tandis que la section sédunoise fut prise en main par le P. André Perruchoud, Capucin.

1) C'était à Champéry. — Voici un document intéressant tiré de « Champéry et le Val d'Illeiez » publié en 1886 par A. de Claparède : « Champéry compte cinq cabarets ou débits de vin et un « café de tempérance ». Des premiers, il n'y a rien à dire, mais celui-ci mérite une mention spéciale. Il est l'œuvre d'une Anglaise, Mme Hamilton, qui est fixée depuis quelques années dans la localité. On peut s'y procurer à des prix modiques du café, du thé, du chocolat et diverses consommations, telles que pain, fromage, œufs, etc. mais il ne débite pas de vin, ni liqueurs, ni aucune boisson alcoolique. On y trouve plusieurs journaux et des jeux de dominos, de dames, d'échecs, etc... De jolies gravures ornent les parois de la salle, qui compte trois années d'existence et commence à être assez fréquentée. Il existe même aujourd'hui dans le village une société de tempérance dont les membres prennent l'engagement de s'abstenir de toute boisson alcoolique ». Voilà donc, semble-t-il, le premier Foyer pour Tous et la première société d'abstinence en Valais.

L'engagement héroïque du chanoine

J. Gross

Le premier août 1904 à Lens, gros village de vigneron sur le plateau haut perché. C'était la fête de Saint Pierre-aux-liens, patron de la paroisse; on allait de plus bénir un drapeau. Grande liesse dans tous les cœurs, excepté dans celui d'un jeune vicaire, le chanoine Jules Gross, qui voyait approcher l'heure du festin avec une appréhension visible. Son cœur généreux n'avait pas passé insensible à côté de tant de vies amoindries par les excès de boissons. Il se souvenait de certaines paroles des lettres épiscopales qui l'avaient particulièrement frappé. Il réfléchit, pria et prit une résolution énergique.

Il a écrit lui-même : *« C'est en effet le premier août 1904 que, par la grâce du bon Dieu, la grand'messe de la fête patronale de S. Pierre-aux-liens achevée dans la paroisse de Lens, j'ai signé l'abstinence pour une année d'abord et cela avant le dîner pour n'avoir pas la tentation de goûter au moins les vins offerts en ce grand jour. L'année finie, je signai à vie et je n'ai que le regret de ne pas avoir organisé la société dix ans plus tôt ».*

Jules Gross est né à Martigny, le 6 juin 1868, fils de M. Emile Gross, Président du tribunal d'arrondissement. Il fréquenta l'école primaire chez M. Emile Guex qui savait inculquer à ses élèves le goût du théâtre et de la musique. Après ses études classiques aux collèges de Sion, de St-Maurice et d'Einsiedeln, il entra dans la Congrégation du Grand St-Bernard en 1888. Cinq ans plus tard, il célébra sa première Messe dans l'église paroissiale et occupa plusieurs postes dans le ministère à Vollèges, Martigny et Lens.

Le jeune chanoine déploya de bonne heure une activité littéraire qui révéla un esprit plein de ressources variées. Mais c'est surtout son apostolat antialcoolique qui nous le montre comme un pionnier courageux et ardent.

M. Gross avait pris à cœur la parole de Pie IX : *« Nous vous recommandons, pour le véritable bien des fidèles, de favoriser partout le mouvement d'abstinence totale parmi les dirigeants de l'Église. Devenez abstinents vous-même pour le service de Dieu, de l'Église et des fidèles ».*

Son ministère paroissial lui fournissait de nombreuses occasions de toucher de près les tristes effets des excès de boissons. Il avait d'ailleurs été témoin des efforts du P. André, capucin, qui, sans appui humain, avait immédiatement mis en pratique, dès 1894, les recommandations des chefs spirituels. C'est ainsi que germa peu à peu dans l'âme du jeune prêtre la vocation à l'apostolat antialcoolique.

Après avoir signé son engagement d'abstinence, le Chanoine J. Gross se mit immédiatement à l'œuvre. Il entra en relations avec les organisations existantes et eut le souci de joindre en un faisceau les forces antialcooliques. Au mois d'octobre 1904, il fonda la *Fédération des sections d'abstinence et de tempérance du Valais* sous le nom de *Croix d'Or*. Le premier comité compta des noms de personnalités influentes : M. le Grand-Vicaire C. Meichtry, président; M. le Dr Paul-Charles Repond, fondateur de Malévoz, vice-président; M. le Chanoine J. Gross, secrétaire français; M. le notaire Henri Willa, secrétaire allemand; M. Albert Duruz, caissier; M. le Dr Rodolphe de Riedmatten et le P. André Perruchoud, membres.

Le fondateur de la Croix d'Or valaisanne déploya tout le suite une grande activité de propagande. Sous son impulsion ardente, les sections pa-

roissiales se multiplièrent et le mouvement s'étendit sur tout le Valais romand.

Grâce au dévouement incessant et au zèle débordant du vaillant pionnier de l'abstinence, les enfants et les jeunes gens reçoivent la bonne semence de la sobriété parfaite. En 1906 naît *le Réveil de la jeunesse abstimente*, et en 1907, il y a dans les collèges et les écoles normales sept sections réunies en une fédération sous le nom de « *Vallesia intrepida* ».

Les barrières cantonales ne limitaient pas le zèle de M. le Chanoine J. Gross qui a lancé les appels à la lutte antialcoolique un peu partout en terre romande. Bien plus, au Congrès international contre l'alcoolisme en 1913 à Milan, il prit l'initiative de grouper les abstinentes catholiques dans une ligue nommée *Cruix*. En qualité de secrétaire de cette ligue, il présida une réunion spéciale du Congrès de Rome en 1914.

Le directeur de la Croix d'Or valaisanne était un ardent promoteur de l'œuvre antialcoolique. Il n'y allait pas par quatre chemins. Il s'était lancé dans le mouvement avec de vastes espoirs et le zèle apostolique qui court à la recherche de la brebis perdue. Dans cette mission, il était servi par son affabilité, sa simplicité, sa bonhomie et son esprit sacerdotal. Son ardeur n'a pas été comprise et appréciée de tous, loin de là. Qui s'en étonnerait ? On ne heurte pas impunément des préjugés séculaires, on ne bouscule pas sans résistance des intérêts puissants.

L'histoire de la Croix d'Or valaisanne n'a pas suivi la voie prudemment calculée d'une entreprise économique. M. le Chanoine Gross a eu des amis et des collaborateurs qu'il a traités en disciples préférés. Il parlait volontiers des « trois Suisses » du début pour se désigner avec *Albert Curdy et Georges Zufferey*. Son caractère très personnel se trouvait parfois à l'étroit dans le cadre d'une organisation dont on ne peut méconnaître les nécessités; de là des heurts et des incompréhensions. Pour obvier à ces situations pénibles, sur la proposition de M. Gribling, l'assemblée des délégués de la Croix d'Or valaisanne adopta en 1932 un article supplémentaire des statuts reconnaissant à M. le Chanoine Gross le titre de directeur et de président cantonal, ce dont celui-ci sut gré aux délégués.

Le fondateur de la Croix d'Or valaisanne passa les dernières années de sa vie à Ecône d'où il continuait de rayonner dans la mesure de ses forces. Il souffrait d'une maladie du cœur qui lui imposait des ménagements.

Au printemps 1937, en voulant cueillir quelques cerises pour faire plaisir à des enfants, il fit une chute malencontreuse qui occasionna des fractures à l'aîne et à la colonne vertébrale, ainsi que des lésions internes. Transporté à l'hôpital de Martigny, il supporta chrétiennement, pendant une huitaine, de dures souffrances. Il mourut le 24 juin 1937, pendant que l'Eglise célébrait l'office de Saint Jeant-Baptiste, le précurseur abstinent du Sauveur.

Toutes les sections valaisannes et des délégations de la Suisse romande s'étaient donné rendez-vous, le samedi 26 juin, pour honorer la mémoire du fondateur de la Croix d'Or. Sa Révérence Mgr Bourgeois, prévôt, fit la levée du corps. Les drapeaux des sections paroissiales s'inclinèrent devant la dépouille mortelle du regretté et vénéré défunt; leur prière était mêlée de supplications et de reconnaissance. Au moment où le cercueil descendit dans le caveau de la chapelle funéraire du Grand Saint-Bernard, les membres de la Croix d'Or se rencontrèrent dans la volonté unanime de poursuivre l'apostolat social et charitable de M. le Chanoine J. Gross.

Quelques figures de la Croix d'Or valaisanne

Georges Zufferey était le disciple préféré du Chanoine Gross. Quand il parlait de son maître, il y mettait un accent de vénération et de soumission. Il exerçait le métier de maçon et s'occupait du commerce du bois; mais son cœur était à la Croix d'Or, à celle de Sierre surtout qu'il considérait comme sa famille adoptive. Tous les enfants de Sierre connaissaient « Monsieur Georges » qui préparait de si belles fêtes de Noël. D'autres distribuaient de bonnes paroles; M. Georges prodiguait des choses plus substantielles. Coïncidence remarquable : le 14 janvier 1912, notre ami Georges assistait à la bénédiction du drapeau de sa chère section sierroise, et 30 ans après, jour pour jour, les plis de ce même drapeau sont voilés de noir devant le cercueil de celui qui en était le plus fidèle gardien.

Son frère *Laurent*, bâtisseur d'église et orateur populaire, avait un tempérament plus vif. Dans les fêtes cantonales, il vous servait un de ces sermons où l'humour de bon aloi mettait en relief les paroles du prêtre zélé.

Nous nous rappelons avec un sentiment de respect la figure vénérable de *Félix Allégroz* de Grône, alors un vieillard aux traits calmes et recueillis et comme tourné vers le dedans. Il parlait et agissait par sa présence, et lorsqu'en 1933, on célébra ses 25 ans d'appartenance à la Croix d'Or, sa modestie en était étonnée et semblait dire : « Qu'ai-je fait d'extraordinaire ? » Il ignorait que l'exemple est le témoignage le plus éloquent.

Albert Curdy des Evouettes, était le deuxième des « trois Suisses » avec le Chanoine Gross et Georges Zufferey. Quand nous l'avons vu la première fois, nous nous sommes dit : Voilà un tribun manqué. Pas tout à fait : il était le coq de son village, et au Grand Conseil valaisan, il ne ménageait pas ceux qui, à son sens, faisaient des entorses à la vérité ou à la justice. Il était pendant un certain nombre d'années vice-président de la Croix d'Or cantonale. Il aimait raconter comment, avant les séances de l'assemblée législative, ses collègues le voyaient, à leur grand étonnement, boire de l'eau minérale ou même du lait au lieu du fendant sacro-saint. Curdy prenait l'abstinence au sérieux; quand on lui suggéra l'usage d'un soporifique pour soulager les souffrances de sa dernière maladie, il répondit : « Non, c'est Dieu qui m'envoie la souffrance; je ne ferai rien contre sa volonté ».

Emile Rochat était un membre fondateur de la Croix d'Or montheysanne. Il voulait tout simplement servir et ne perdait aucune occasion de faire connaître les bienfaits d'une vie complètement sobre. Quand il a vu les grands avantages qu'offre la pasteurisation pour la croisade en faveur de la sobriété, il n'a pas hésité, à l'âge de près de 70 ans, d'acheter une installation à ses frais pour faire du cidre doux. « Ce qui augmente son mérite, écrit un ami, c'est qu'il fait tout cela avec un zèle discret, modeste, effacé ».

Quand, le jour de l'enterrement de *Charles Lathion*, nous demandâmes à une bonne femme qui était le défunt, elle nous répondit : « C'était un bon régent ». Nous ne dirons rien de sa fonction pédagogique qu'il considérait comme un ministère. Mais au-delà de ses obligations professionnelles, il voyait la jeunesse de sa commune qu'il fallait guider. Petit-fils et fils d'abstinents, il était convaincu que la Croix d'Or doit répandre son influence sur la génération qui monte. Au début de l'année de sa mort, en 1945, le Réveil compta 132 garçons et filles, suivant régulièrement les réunions mensuelles toujours bien préparées. Charles avait surtout à cœur de gagner les adolescents à l'idéal de la sobriété parfaite. Son décès en pleine maturité laissa un grand vide.

La Croix d'Or au service de la jeunesse

Un lointain souvenir : J'avais dans la demi-centaine des élèves de ma classe un gentil garçon bien doué et plein de bonne volonté; mais quand arrivaient les onze heures, son attention fléchissait. Je me demandais d'où cela venait. J'appris que l'enfant venait en classe avec un estomac à peine satisfait; car le père dépensait au café ce qui aurait dû garnir la table familiale...

Les enfants sont les premières victimes de l'alcoolisme. Dès le début, la Croix d'Or s'est préoccupée de l'éducation abstinente de la jeunesse, persuadée que seul, le régime abstinant convient aux jeunes.

Les premières sections d'enfants catholiques abstinents en Valais furent fondées par le Dr de Werra à Loèche. *Le Réveil*, jeunesse catholique abstinente, fut constituée définitivement à Martigny en 1906 et dirigé au début par M. l'abbé Monnay, vicaire à Sierre. En 1908, on compta dix-huit groupes du Réveil qui s'était proposé de préserver les enfants des dangers de l'alcool, tant par un enseignement scientifique que par l'action morale et religieuse. La devise du Réveil était : « *Prévenir vaut mieux que guérir* ».

Pendant que la Croix d'Or propageait l'éducation abstinente des enfants, le corps enseignant valaisan fut invité à se préoccuper de la même tâche pédagogique; à l'assemblée triennale des instituteurs du Valais romand, un membre de notre mouvement fit *une conférence sur la lutte contre l'alcoolisme par l'école*; il développa les idées de la Croix d'Or sur cette question vitale de notre œuvre chrétienne et sociale. Voici la dernière conclusion de cette conférence : « L'âme de l'éducation abstinente est la personnalité du maître qui, à défaut de l'abstinence elle-même, doit pratiquer la plus stricte tempérance ».

Il faut aussi parler aux jeunes par l'image. *Des expositions antialcooliques* furent organisées à Sion en 1921 et 1929; des milliers d'enfants eurent ainsi l'occasion de recevoir un enseignement concret. Mais l'exposition n'atteignit que Sion et les environs. Pour mettre les mêmes vérités à la portée des enfants d'autres régions, *une exposition itinérante* fut préparée de toutes pièces par des maîtres de la Société valaisanne d'éducation abstinente et installée dans une douzaine de communes.

A différentes reprises, *des tournées de conférences* furent entreprises dans les écoles du Valais romand; avec l'image jointe à la parole, les enfants reçoivent un enseignement occasionnel que, souvent, les personnes chargées de l'éducation omettent ou n'osent pas donner avec toute la clarté nécessaire.

Souvent *des suggestions pédagogiques* furent insérées dans « L'Ecole primaire », organe de la Société valaisanne d'éducation, pour rappeler le devoir urgent de donner aux enfants une forte conviction antialcoolique et pour indiquer les moyens de s'acquitter de ce devoir.

Dans *une circulaire adressée aux cafetiers*, ceux-ci ont été mis en face de l'obligation d'observer la loi en ce qui concerne la défense faite aux jeunes de moins de 18 ans de fréquenter les auberges.

Enfin en mars 1952, tous les membres du corps enseignant valaisan ont reçu des suggestions pédagogiques pour *une semaine d'éducation antialcoolique* avec la devise « Jeunesse saine et forte ». Ils ont été priés de faire durant

la semaine en question une demi-douzaine de leçons avec le double but suivant :

1. Faire pratiquer par les enfants l'abstinence de toutes les boissons alcooliques pendant l'âge scolaire, ce qui est la seule sobriété jusque vers l'âge de quinze ans;
2. Cultiver chez les jeunes la volonté de rester plus tard dans les limites d'une réelle sobriété.

Quels ont été et seront dans l'avenir les fruits des efforts auprès de la jeunesse ? Nous pouvons dire avec Saint Paul :

« *Moi, j'ai planté, Appollos a arrosé; mais Dieu a fait croître* ».

Prof. C. Gribling

Les médecins, instituteurs, ecclésiastiques devraient donner l'exemple de l'abstinence. Alors l'alcool disparaîtrait, peu à peu, de la vie des classes dirigeantes de la société; les classes inférieures suivraient ce bon exemple, pour leur plus grand avantage. »

C. Hilty.

grand patriote suisse

- ★ POUR VOTRE DOCUMENTATION
- ★ POUR UNE ACTION ÉCLAIRÉE... EFFICACE...

Adressez-vous

au **Secrétariat anti-alcoolique suisse, 5, Av. Dapples, Lausanne.**

Lisez

LA CROIX D'OR — Journal mensuel, av. du Tir 6, à Fribourg (Abonnement fr. 3.50) — LA CROIX D'OR FRANÇAISE (étranger fr. fr. 200.—) St-Henri Bourges (Cher) France.

Nos fruits : une richesse nationale

La Suisse est, par rapport à sa superficie, le pays le plus riche en arbres fruitiers. D'après les derniers recensements cantonaux et locaux, le nombre total des arbres fruitiers s'élève à 17,5 millions dont 2,1 millions hautes et basses tiges. Pommes 500 mille hautes tiges, 355 mille basses tiges; poires 100 mille hautes tiges, 1130 mille basses tiges pour le Valais.

Utilisation des fruits

Le fruit n'est pas seulement un dessert, mais un aliment qui devrait figurer à la plupart de nos repas. C'est aussi un désaltérant puisqu'un kilo de pommes renferme environ 8 dl de liquide. La très forte récolte de cet automne 1954 nous permettra de consommer beaucoup de fruits. Chacun connaît l'influence merveilleuse qu'exercent l'eau, l'air et le soleil. Mais tout comme le corps a besoin de soleil, il lui faut aussi une alimentation dispensatrice de vie. Nous possédons dans les fruits une telle nourriture, qui apporte au corps l'énergie solaire sous une forme très assimilable.

Le jus de fruits frais du pressoir est la substance même du fruit. Un litre de jus de pommes ou de poires contient 100 à 120 gr. de sucre. Ce sucre est la source idéale d'énergie pour le corps, car il pénètre dans le sang tel quel et progressivement. Tandis qu'autrefois, on ne pouvait jouir que pendant peu de temps du jus tel qu'il est contenu dans le fruit, nous l'avons aujourd'hui à notre disposition toute l'année sous forme de cidre doux.

Pasteurisation

C'est le grand savant Louis Pasteur qui, par ses découvertes, a permis la pasteurisation. Pasteuriser, c'est tuer les ferments ou levures provoquant la fermentation. Ils mangent le sucre et le transforment en alcool et en gaz carbonique. C'est un Suisse, le prof. Muller Thurgau, premier directeur de la Station fédérale de Wädenswil, qui a pasteurisé, il y a 50 ans, du jus de fruits pour la première fois. De nombreux pionniers, dont beaucoup d'instituteurs, ont consacré leur temps à préparer des quantités toujours plus grandes de cidre doux chez les particuliers.

Travailleurs !

Avez-vous jamais vu qu'avant une course à l'aviron, une rencontre de tennis, un match de boxe, les concurrents prennent pour se fortifier une boisson alcoolique ? La punition serait immédiate; ils seraient vaincus d'avance.

Dr Ed. Christin.

Histoire de la Pasteurisation en Valais

Les débuts de la pasteurisation en Valais remontent à plus de 30 ans. En effet, c'est en 1920, que le Chanoine Gross, fondateur de la Croix d'Or valaisanne, commença à pasteuriser des jus de fruits avec un appareil Isliker. Durant les années de 1920 à 1942 plusieurs personnes ont poursuivi la campagne du Chanoine Gross. Mais ce n'est qu'en 1942 qu'une activité vraiment effective reprit tout d'abord par une série de cours et de conférences. En septembre 1942 le premier cours est donné par Monsieur le Professeur Gribling, à Châteauneuf. Monsieur Bovey, de Romanel, donne également un cours à Martigny avec la collaboration de Mlle Addy. Des conférences sont données à Fully et à Vouvry avec la collaboration de Monsieur Planchamp, un spécialiste depuis plusieurs années.

Monsieur le Chanoine Nanchen, alors recteur d'Ollon, met en pratique les enseignements de Monsieur le Professeur Gribling et constitue avec Monsieur John Perrin, de Montana, le Centre Populaire de Pasteurisation. Il a pour but de promouvoir ce travail bienfaisant dans tout le Valais romand et de provoquer la création de centres fixes. On veut aussi permettre aux familles l'utilisation rationnelle des fruits superflus ou invendables et se procurer ainsi une boisson saine et bon marché.

C'est en 1943 que le Centre Populaire commence son travail de pasteurisation avec des moyens très modestes. On utilise un broyeur à bras, un tout petit pressoir à bras également et, pour pasteuriser, une chaudière à lessive dans laquelle on place un serpent in Tobler. C'est la laiterie d'Ollon qui abrite les appareils et seules les bouteilles sont utilisées comme récipients.

Débuts bien durs, cela se comprend; car ce sont les bras de nos vaillants pionniers qui sont mis à contribution. On rencontre beaucoup d'incompréhension et les plaisanteries même blessantes ne manquent pas. Mais la population est manifestement contente de pouvoir retirer un si bon jus de ses fruits.

En 1944, la campagne continue dans les mêmes locaux d'Ollon, mais le pressoir est plus grand. Les gens du village arrivent spontanément. Le Centre se déplace à Corin, à Chermignon et à Lens. On enregistre cette année 5000 litres de jus.

En 1945, grâce aux expériences et au don généreux de Madame Mercier, l'installation est grandement améliorée. Le travail se fait toujours à la laiterie d'Ollon. Le rendement augmente: 9000 litres. Des conférences sont données à Martigny et durant l'hiver dans la région de Chermignon.

En 1946, le Centre populaire étend son action et arrive à obtenir le résultat de 10.000 litres. A Vouvry, Monsieur Planchamp obtient aussi de beaux résultats, ainsi que Monsieur Rochat à Monthey, tous deux de la Croix d'Or.

1947. 17 septembre, date mémorable pour le Centre Populaire de M. le Chanoine Nanchen. C'est l'inauguration d'une nouvelle machine ambulante de Bucher et Guyer, nouveau don de Madame Mercier. Le déplacement est ainsi rendu plus aisé et le résultat atteint cette année-là 12.000 litres. A St-Léonard, les premiers jalons sont posés par Monsieur le Curé Oggier qui a assisté à un cours à Châteauneuf.

1948. Sous la direction de Monsieur Perrin, assisté de deux ouvriers, la machine ambulante se déplace pour la première fois à Sion, puis à St-Léonard,

à Bramois. Des demandes arrivent de toutes parts : Fully, Saxon, Monthey, Chalais, Vex, Sierre, Chermignon. Impossible d'être partout à la fois. Le chiffre de 20.000 litres est atteint et à peu près 11.000 litres sont refusés.

En 1949, Monsieur Roger Bonvin réunit à Sion la Commission Romande du Cidre doux, le Centre Populaire de Pasteurisation et différentes personnalités : Monsieur Lampert, Monsieur Luisier, Directeur de l'École d'Agriculture, Monsieur Angelin Luisier, Directeur du Pénitencier et Monsieur Cyprien Michelet. La FVPF et L est priée de prendre en mains le mouvement de pasteurisation en Valais et de prévoir la création d'un certain nombre de centres de pasteurisation. Le Centre Populaire est bien encouragé et son travail devient encore plus intense. Après avoir touché Sion et St-Léonard, Bramois, Riddes, Charrat et de nouveau Sion, le résultat atteint 30.000 litres. Le déplacement de la machine devient très onéreux et la création de centres fixes se fait de plus en plus sentir.

1950. Cette fois ce Centre Populaire s'installe à Vétroz sous la direction de Monsieur Vergères, puis se déplace à Charrat et au Châble.

Un centre fixe se crée à Fully par Monsieur Roduit. Un autre centre fixe existe à St-Léonard, puis enfin, le centre sédunois entre en activité.

Le Centre sédunois de pasteurisation

C'est en 1950 que, bénéficiant des expériences des pionniers de la pasteurisation en Valais, quelques membres de la Croix d'Or Valaisanne, aidés par des amis non-abstinents, forment un comité provisoire qui se met immédiatement au travail. L'indispensable est acheté tandis que les pressoirs et les locaux sont loués. La F.V.P.F. prend en charge deux wagons de bonnes. 55.000 kilos de fruits sont travaillés et rendent 45.000 litres de cidre doux.

Le 4 mai 1951, le Centre sédunois de Pasteurisation se réunit en assemblée générale constitutive. Après avoir adopté les statuts, celle-ci nomme son comité qui présente un projet de construction. Au début de juillet 1951, la pelle mécanique ouvre le terrain mis à la disposition du Centre. Le bâtiment se monte rapidement, les machines sont installées et le 1er septembre tout est prêt. La saison est très active et le résultat nous donne 60.000 litres de cidre pour 85.000 kilos de fruits.

1952. C'est l'année d'une grande abondance de fruits. Nous nous préparons en conséquence, cependant insuffisamment, puisque, fin septembre, tous nos récipients sont pleins. Nous atteignons le chiffre de 100.000 litres pour 150.000 kilos de fruits. Nous estimons à 10.000 litres la quantité de cidre perdue par manque de possibilités de stockage. Juin 1952, nous commençons la mise en bouteille et notre produit valaisan obtient partout la faveur du public. Fin septembre tout le stock est liquidé.

1953. La saison s'annonce de moyenne importance. Cependant nous atteignons 80.000 litres pour 95.000 kilos de fruits. Durant tout l'hiver, nous n'avons cessé de livrer nos jus de pommes. Au printemps, c'est 2000 litres par semaine; fin juillet nous n'avons plus que 20.000 litres et la demande augmente sans cesse. Arriverons-nous à contenter notre clientèle jusqu'à l'arrivée des nouveaux fruits ?

La qualité de notre cidre doux

A la sortie du pressoir, nos jus pèsent entre 50 et 55° Oeschlé, quelques-uns du Bas-Valais donnent 42 à 46°. Bon nombre de nos clients aiment le jus doux, tandis que les ouvriers préfèrent le jus acide. Notre système de pasteurisation conserve au jus toute sa valeur nutritive. L'analyse du laboratoire cantonal indique 128 gr. de sucre au litre. Le filtrage ne diminue que de 2° la teneur en sucre. En général on préfère notre produit, quoique moins désaltérant. Cependant l'avantage est encore au consommateur, puisqu'il a la possibilité de l'allonger avec de l'eau d'Aproz ou tout simplement de l'eau pure.

Développement industriel

Il est incontestable que cette nouvelle industrie valaisanne rend d'appréciables services aux producteurs et au marché des fruits. Cependant les producteurs ne sont pas encore assez bien informés du profit qu'ils peuvent retirer de leurs fruits invendables ou de 3e choix, dont la quantité s'est élevée en 1953 à 1,5 million de kilos environ. Or notre Centre n'a reçu que 150.000 kilos et, en tenant compte du travail des autres centres, on arrive à peine à 200.000 kilos.

Le Centre de Sion est maintenant équipé pour travailler 8 à 10.000 kilos de fruits par jour. L'installation de mise en bouteille nous permet de remplir et de pasteuriser 10.000 litres par semaine. Nous plaçons facilement 100.000 litres par année et sans grosse propagande. Augmentons donc nos possibilités de stockage et de livraison et notre industrie essentiellement valaisanne prendra un développement encore plus réjouissant et utile au Pays.

Nos mœurs de boissons

Nous assistons à une multiplication considérable des fêtes et kermesses dont l'unique but est bien souvent de faire boire. Les organisateurs peu soucieux de la santé des invités, oublient qu'il existe d'autres produits du pays qui n'engendrent pas la misère dans les familles. Beaucoup de personnes croient qu'aucune affaire ne peut être conclue avant d'avoir bu. Il en résulte toujours de bonnes affaires pour celui qui encaisse.

Un agent d'assurance nous déclare que jamais il n'a refusé un verre de vin lorsqu'il veut conclure un contrat, mais il demande un Provinor et personne n'en est offusqué.

Une mère de famille nous dit que, depuis que son mari a goûté le cidre doux, il ne boit plus son petit verre de goutte, le matin avant le déjeuner et ainsi il part au travail sans avoir envie de boire de l'alcool pendant la journée.

Un Saviésan mélange du fendant avec du cidre doux pour aller à la vigne. Son épouse est toute heureuse, le soir, de le voir rentrer en bon état et capable encore de travailler un peu à la maison ou de s'occuper des enfants.

Les enfants habitués dès leur jeune âge au cidre doux ne feront pas d'excès de boissons enivrantes. Les parents qui ont compris cela ont conclu pour l'avenir la meilleure des assurances : Joie — Santé — Bonheur...

Jus de raisin

Le jus de raisin est la boisson idéale du sportif et du travailleur. Le savant français Jean Lavollay a constaté que le jus de raisin exerce une action stimulante sur la capacité de travail. Cette activation du travail musculaire par le jus de raisin est essentiellement différente du « coup de fouet » que donne l'alcool.

Le Centre de Sion a préparé pour de nombreux clients du jus de raisin pasteurisé. Dans des bonbonnes mises à sa disposition, le producteur apporte son jus de raisin qui est immédiatement pasteurisé. On le laisse se déposer pendant l'hiver et au printemps on le filtre et on le met en bouteille. Tous les bénéficiaires ont été enchantés de leur jus de raisin ainsi conservé doux. De nombreux Saviésans nous ont promis de nous apporter une partie de leur vendange afin d'obtenir une boisson merveilleuse pour leur famille. Le Valais fournit de grandes quantités de jus de raisin. La Maison Provins s'est spécialisée dans cette fabrication et nous pouvons demander dans tous les bons restaurants et cafés du Provenor.

A. Loutan

Une page de S. E. Monseigneur J. Meile.

L'abstinence catholique dans son éclat radieux

« Il y a dans l'alcoolisme une déchéance inhumaine », dit Mgr Cortesi. L'abstinence contribuera à rétablir et à conserver la dignité de la personne humaine. Comment ? En éclairant l'intelligence, en fortifiant la volonté, en accentuant la maîtrise de soi, en éveillant l'intérêt pour des fins supérieures, en perfectionnant le caractère, en nous rendant plus résistants à l'égard des sollicitations dangereuses.

Pour que la tempérance et l'abstinence puissent former notre personnalité morale, elles ne doivent pas rester seulement des moyens purement terrestres et extérieurs, mais se transformer en énergies spirituelles et religieuses ; c'est ici qu'on voit clairement que l'abstinence ne doit pas rester une pratique uniquement extérieure si elle doit contribuer à la formation humaine.

« La culture de la personnalité chrétienne est impossible sans le secours de la grâce. La tempérance et l'abstinence entendues en ce sens plus élevé et chrétien, sont des moyens extrêmement précieux et indispensables pour créer l'harmonie divinement voulue entre le corps et l'âme, la matière et l'esprit ».

(Carc. Pacelli).

Nous pouvons d'autant plus attendre de l'esprit, de la conviction et de l'attitude personnelle que nous voulons nous passer de la contrainte des moyens extérieurs.

Pour amener une personnalité chrétienne à s'occuper de l'apostolat, il n'est pas nécessaire de recourir longuement à des artifices de persuasion. Si

les hommes pratiquaient la sobriété et la maîtrise de soi en vertu de forces internes, leur comportement porterait le cachet de la tempérance chrétienne.

Les abstinents peuvent offrir à la vie sociale bien des dons : l'amélioration des mœurs publiques, le sentiment plus affiné de la responsabilité, un meilleur usage et une administration plus consciencieuse des biens terrestres, une organisation plus harmonieuse des fêtes familiales, une plus haute capacité professionnelle et un plus exact accomplissement des devoirs.

Le Pape Pie X place l'activité des abstinents parmi les facteurs qui doivent contribuer au renouvellement de la société humaine dans l'esprit du Christ. Cette abstinence doit être animée par la foi et la grâce.

Avec le cardinal Manning, Mgr Egger déclare : « *La tempérance est bonne, l'abstinence vaut mieux* ». La vertu de tempérance est méritoire, lors même qu'elle est obligatoire. Est-ce que l'abstinence qui comporte de plus un sacrifice librement accepté n'est pas méritoire à un plus haut degré ? La pensée que l'abstinence est une parcelle des conseils évangéliques offre tant de biens que les abstinents, dans leur modestie, n'ont pas osé y insister.

Par contre on met aujourd'hui un autre aspect en relief, savoir le caractère d'expiation et de privation, comme le Pape Pie XI l'a expliqué dans l'encyclique sur le Sacré Cœur. Les Evêques d'Allemagne écrivent à ce propos : « *Les prêtres et les laïcs devraient pratiquer l'abstinence à titre d'expiation, d'offrande et de jeûne. Lorsque l'abstinence est pratiquée pour expier les péchés des buveurs, pour réparer les offenses faites à Dieu, pour prendre part aux souffrances expiatoires de Jésus, pour obtenir la conversion des pécheurs, pour faire à Dieu l'hommage d'un sacrifice et pratiquer le jeûne et la mortification, elle constitue un élément des exercices religieux quotidiens, fait partie de l'apostolat ecclésiastique et surnaturel et compte parmi les grandes œuvres de miséricorde chrétienne* ».

Est-ce qu'une âme pieuse ne pourrait pas s'enthousiasmer pour l'abstinence ainsi pratiquée ?

24^e Congrès international contre l'alcoolisme tenu à la Sorbonne du 8 au 12 septembre 1952

Etant donné les rapports qui existent entre l'alcoolisme et les conditions de vie, et notamment du logement, le Congrès souhaite que les Gouvernements envisagent une politique audacieuse du logement et l'amélioration du niveau de vie, permettant le retour de la mère au foyer.

Considérant l'importance du fléau alcoolique et l'insuffisance des mesures prises pour mettre un terme à son développement, le Congrès exprime le vœu que les Gouvernements adoptent des mesures éducatives, sociales, sanitaires, économiques et pénales énergiques et souhaite que l'Organisation des Nations-Unies mette à l'étude une convention internationale réglementant la production et la circulation des boissons alcoolisées.

Un dispensaire antialcoolique en Valais

Malgré tous les efforts déployés par les sociétés d'abstinence, les asiles de relèvement, les paroisses et les autorités, il existe toujours des centaines de buveurs abandonnés à leur sort et qui courent à une ruine certaine, soit physique, soit morale.

Cet état de chose ne manque pas d'avoir de funestes conséquences pour la famille, la société et l'Etat.

Comment se fait-il qu'on ne parvienne pas, sans un nouvel organisme, à déceler et à aider la grande majorité des buveurs ? La raison principale en est que les buveurs, de même que leur famille, cherchent à dissimuler aussi longtemps que possible la situation déplorable dans laquelle ils se trouvent. C'est pourquoi l'alcoolisme demeure très souvent un mal fort longtemps caché. Les buveurs et les buveuses craignent, en s'affiliant aux sociétés d'abstinence, que trop de personnes soient mêlées à leur vie privée. Ils iront plus facilement vers un prêtre, mais ils appréhendent, lorsqu'il s'agit d'un organisme officiel, d'être traités avec une sévérité excessive. Bien des buveurs acceptent difficilement une restriction dans leur liberté d'action personnelle et refusent de se laisser faire la leçon.

Il est donc très difficile d'approcher, pour leur venir en aide, les victimes de l'alcoolisme. Cette tâche implique beaucoup de doigté et un don tout particulier. La seule bonne volonté ne saurait suffire que dans de rares cas ; on ne peut non plus se borner à se faire une idée d'ensemble de la situation malheureuse dans laquelle ils se trouvent et de s'efforcer tout d'abord de se rapprocher d'eux sur le plan humain ; puis entreprendre l'assainissement complet de cette situation malheureuse, en extirpant le mal à sa racine.

Si l'on désire travailler sérieusement et efficacement au relèvement des buveurs, il faut y consacrer beaucoup de temps. Il serait vain de s'y consacrer machinalement, sans combattre simultanément les causes de l'alcoolisme.

Le dispensaire antialcoolique est donc bien l'organe urgent à créer et qui se justifie pour lutter efficacement contre les méfaits de l'abus de l'alcool.

Valeur sociale

A l'heure actuelle, tous les problèmes sont considérés surtout au point de vue économique. C'est pourquoi il convient d'insister sur la valeur sociale de l'œuvre tendant au relèvement des buveurs. Il n'est pas difficile, en se fondant sur des exemples de la vie pratique, de prouver que cet organisme constitue l'assistance sociale la meilleure et la plus efficace. Lorsque l'on considère la valeur en capital qu'implique le salut d'une famille d'ouvriers, d'employés, de fonctionnaires ou de paysans, on se rend compte que les moyens financiers nécessaires à la création et à l'exploitation d'un dispensaire représentent un placement d'argent fort rentable. Après dix ans d'expérience, le Grand Conseil de Berne vient, il y a quelques mois, d'augmenter de 70.000 à 150.000 francs le subside cantonal en faveur des dispensaires antialcooliques et du traitement des buveurs.

Une cinquantaine de dispensaires antialcooliques existent en Suisse, répartis en dix-neuf cantons.

Nous publions ci-dessous deux articles qui méritent l'attention du lecteur par l'expérience étendue dont ils sont le reflet. Leurs auteurs, qui ne sont pas abstinents, prennent soin d'exprimer l'idée que le vin pris « avec la plus grande modération » n'est pas nécessairement nuisible. C'est le lieu de rappeler notre leit-motiv : « Par l'abstinence d'un grand nombre à la sobriété de tous ! ». Autrement dit, tout en pratiquant l'abstinence avec une conviction et un bonheur toujours accrus, nous ne songeons pas à condamner la « vraie » modération, que nous voudrions universelle. Nous nous réjouissons de voir notre action comprise et appuyée avec tant de netteté par un médecin apprécié du sanatorium valaisan et par un haut fonctionnaire de l'Etat du Valais.

Luttons contre l'alcoolisme

S'il était permis aux gens de notre pays d'être fiers de quelque chose, ne serait-ce pas de leurs vignes et de leurs vergers ?

Ces biens que Dieu a mis à notre disposition ont été enrichis, valorisés par un labeur persévérant et pénible, comme aussi par un climat particulièrement favorable.

Notre VIN est un produit merveilleux qui force le respect des connaisseurs et de tous ceux qui en usent comme il se doit. Mais hélas, certains humains — beaucoup trop nombreux chez nous ! — en font un abus tel qu'ils transforment ce nectar bienfaisant et délicieux *en ennemi No 1*. On peut malheureusement dire du vin ce que le fabuliste Esope disait des langues « N'est-ce pas ce qu'il y a de meilleur et de pire tout à la fois » ?

Imaginons, en effet, un instant ce que serait notre canton, notre pays sans l'abus de l'alcool et sans ses conséquences désastreuses pour beaucoup de ses habitants et de ses familles. Sans exagération, nous serions un peuple vraiment heureux dans une sorte de paradis terrestre.

Notre devoir à tous est donc de lutter toujours plus méthodiquement, plus courageusement contre l'alcoolisme qui est une plaie hideuse dans notre population.

Reconnaissons cependant que chez nous aussi la SOBRIÉTÉ a fait des progrès grâce à l'enseignement dans les écoles, et dans les familles, comme aussi et surtout grâce à l'action dévouée des Ligues anti-alcooliques dont les membres prêchent par le bon exemple. Signalons également que les sports jouent un rôle bienfaisant dans l'éducation de notre jeunesse.

Cette action conjuguée contre l'alcoolisme doit être non seulement poursuivie mais intensifiée plus que jamais partout et avec tous les moyens, dans l'intérêt de l'individu et de la famille, comme par amour de notre pays.

A titre d'observation ressortissant de notre domaine, il ne semble pas exagéré de dire que l'alcoolisme demeure chez nous la source des plus nombreuses perturbations de l'ordre public, comme aussi des scènes de ménage nécessitant une intervention de l'extérieur.

C'est aussi à l'abus de l'alcool que l'on doit attribuer une part importante des accidents de la circulation. Selon les chiffres fournis par le Département fédéral de justice et police, dans la période de 1949 à 1953, le motif du retrait du permis de conduire fut dans 60 % des cas *l'ivresse au volant*. Or, les accidents de la circulation causent à peu près mille morts par an en Suisse.

Il est ainsi clair que, dans l'intérêt de notre population, l'effort pour la sobriété doit être activé.

Il n'est pas superflu de rappeler *aux parents* que les enfants et les adolescents ne devraient jamais recevoir d'alcool. Ce dernier, de l'avis de tous les médecins, nuit au développement de leurs facultés intellectuelles et physiques.

La législation sur la matière est suffisante en ce qui concerne les mesures d'interdiction des établissements publics et nous ne pouvons que regretter qu'elle soit si mal appliquée et même méconnue dans nombre de nos communes. C'est pourquoi, nous nous permettons d'adresser un vif appel *aux autorités communales et aux cafetiers* pour que les articles 48 et 61 de la loi sur les auberges soient respectés. Il est profondément décevant de constater que les jeunes gens en-dessous de 18 ans peuvent fréquenter impunément les établissements publics et que les personnes en état d'ébriété peuvent se faire servir de l'alcool jusqu'à atteindre l'inconscience.

Nous ne voudrions pas terminer sans adresser également un vibrant appel à toutes les personnes de bonne volonté et les inviter à œuvrer efficacement contre le fléau qu'est l'abus de l'alcool dans notre pays, afin que nous puissions chanter en toute conscience et le cœur léger : « *Quel est ce pays merveilleux...* »

Juillet 1954.

G.

Du sanatorium

Les relations entre l'alcool et la tuberculose interviennent dans de nombreuses circonstances, il serait vain de vouloir les exposer en détail ici. Peut-être pourrait-il être cependant utile de dire combien l'influence de l'alcool est profonde sur l'aspect social de la lutte contre la tuberculose.

Qui n'a pas vu, dans notre pays où l'alcool sous ses formes parfois les plus tentatrices est à disposition de chacun, ces familles ravagées par l'alcoolisme d'un père ou d'une mère ? La tuberculose se fait une proie facile d'enfants débilités. Si cette maladie est certainement plus fréquente dans les milieux pauvres, cela est dû pour une bonne part à l'aide qu'elle y reçoit de l'abus des boissons qui amenuise encore, et fortement, les ressources financières. Un cercle vicieux se crée, la tuberculose trouve un terrain favorable.

Ce qui frappe davantage le médecin de sanatorium, ce sont les graves méfaits de l'alcool sur le malade lui-même. Il peut être parfois difficile, dans l'échec d'une cure, de discerner exactement la part qui revient à la forme de tuberculose et à l'influence nocive de la manie de boire; mais où il faut déplorer le plus cette habitude pernicieuse, c'est dans ses effets sur le moral du malade. Celui-ci, soumis à une dure loi de par son affection, a besoin de toute son énergie, de toute son endurance, de toutes ses forces spirituelles pour accepter, subir puis dominer un ennemi sournois. L'inaction, pour celui qui n'est pas habitué normalement à une activité intellectuelle — et même pour ce dernier — est grosse de tentations. Sous l'effet de mauvais exemples, nombreux hélas, le malade peut chercher à « noyer le cafard ». Cela lui réussit assez bien pour commencer, de faibles doses d'alcool suffisant à provoquer une certaine euphorie; mais l'accoutumance survenant rapidement, l'habitude de boire s'installe et avec elle la déchéance morale progressive. Ce qui devrait être attitude positive de lutte acceptée contre le mal devient passivité plus ou moins totale avec, ici et là, un sursaut de volonté qui se traduit souvent par une attitude presque agressive; on accuse alors le médecin, l'infirmière, la famille, l'assurance, les autorités, que sais-je encore, de manquer à leur devoir. Les médicaments les plus efficaces, les interventions chirurgicales les plus savantes, le dévouement d'une épouse restée seule au foyer, faisant face à des charges accrues, ne sont seuls capables de guérir en l'absence de la volonté du

malade. La lutte intime, c'est lui qui la livre chaque jour, pendant des mois, contre un ennemi qui exige la plus constante vigilance.

Un verre de bon vin rend parfois un repas plus appétissant; pris dans ce but, et avec la plus grande modération, le vin peut presque être considéré comme médicament adjuvant, et rares sont les médecins qui le déconseillent alors. Tout autre est l'absorption démesurée de vin, si bon soit-il, qui ne peut que nuire, souvent de façon décisive. Le médecin conscient d'une mission qui n'est pas que technique ne s'élèvera jamais assez contre l'abus de toute boisson alcoolique.

Dr R.

La Ligue valaisanne d'Action antialcoolique entre en action

Après une année de travaux préparatoires, entrepris sur l'initiative de quelques membres de la Croix d'Or, un pas décisif pour la réalisation de notre dispensaire valaisan fut accompli par la constitution de la Ligue valaisanne d'Action Antialcoolique, le 20 mai 1954 à Sion, au cours d'une séance présidée par M. le Dr Calpini, chef du Service d'Hygiène.

Selon les statuts, la Ligue aura à promouvoir et à coordonner la lutte contre l'alcoolisme en Valais. Elle se propose notamment de

- a) créer des dispensaires antialcooliques;
- b) éclairer la jeunesse et le peuple sur les méfaits de l'alcoolisme;
- c) favoriser l'utilisation non alcoolique des fruits;
- d) former des sections locales.

Sont membres du comité :

M. le Dr Michel Dufour, président;

M. l'abbé Lugon, représentant le clergé; M. le Dr Calpini, de l'Etat du Valais; Mlle Messikommer de la Maison de santé de Malévoz; M. Edouard Florey, des CaisSES-Maladie; M. Emile Perrier, du M.P.F. et M. A. Loutan, de la Croix d'Or valaisanne.

La cotisation ordinaire est fixée à Fr. 5.— pour les membres collectifs comme pour les membres individuels. La cotisation de soutien est de Fr. 10.—.

Les dons sont acceptés avec reconnaissance (Cpte chèq. post. II c 5101, Sion).

● POUR LE JUS DE RAISIN

Une tâche importante

La fabrication de jus de raisin sans alcool représente sans doute un des meilleurs moyens de soulager le marché des vins indigènes. Chaque litre qui se consomme sous une forme non alcoolique soulage le secteur du vin. C'est l'avis de M. Ryf, directeur de la Centrale de propagande pour les produits de l'agriculture.

De nombreux groupements d'abstinents ont fait d'heureuses expériences en entreprenant des « actions de jus de raisin » à certaines périodes de l'année : décembre, Pâques, etc. Le printemps, avec ses diverses fêtes, Pâques,

Pentecôte, Fête des mères, se prête admirablement à l'organisation de telles actions. Comment procéder pour répandre le plus possible le jus de raisin ?

1. Travailler en *équipe* (quelques jeunes, par exemple, visitant deux à deux les habitants d'une localité).
2. A défaut d'équipe, désigner un *dépositaire* convaincu et dynamique disposant d'une cave et d'un moyen de transport (charrette, vélo avec remorque, etc.). Mais ne pas laisser le dépositaire se débattre tout seul; la société tout entière doit le soutenir, lui transmettre des commandes, le seconder dans ses livraisons.
3. A défaut de dépositaire, trouver un *négociant* de bonne volonté qui se chargera de la vente du jus de raisin. Toutefois, le négociant n'a pas que cet article à placer; il a besoin de l'appui effectif des abstinents, qui doivent lui procurer des commandes et faire toute la réclame possible pour le jus de raisin.
4. *Réclamer le jus de raisin dans tous les établissements publics, cafés, restaurants, tea-rooms, etc.*

L'expérience a démontré que rien ne vaut l'action convaincue des abstinents pour répandre le jus de raisin dans toutes les couches de la population. L'action de tout homme convaincu aura le même effet que celle des abstinents.

Le Dispensaire antialcoolique valaisan est créé

A la même séance du 20 mai 1954, les bases théoriques et pratiques du Dispensaire furent adoptées. Un jeune médecin de Sion, le Dr Carruzzo, a accepté de coopérer avec le préposé. Celui-ci recevra en principe le vendredi et le samedi matin de 10 h. à 12 h. et sur rendez-vous les personnes atteintes ou qui désirent surmonter une tendance à l'alcoolisme, de même que les parents ou amis d'un malade.

Les responsables religieux et civils, les assistantes sociales et infirmières, les employeurs, les sociétés d'abstinence auront maintes occasions de collaborer avec le dispensaire ou de se faire aider par lui.

L'expérience des dispensaires existants prouve que dans un nombre réjouissant de cas, c'est un résultat vraiment utile et durable qui est obtenu. On l'estime au quart, parfois au tiers des cas traités.

L'Etat du Valais a déjà accordé son appui pratique, qui sera amplifié à l'avenir. Au fur et à mesure qu'elle sera informée, la population fera de même. Le visage du pays sera embelli par l'élimination progressive de l'alcoolisme grossier, objectif de la première période.

Viendra ensuite le *travail de prévention*, qui doit du reste, dans la mesure possible, être entrepris ou intensifié dès maintenant. Prévenir vaut mieux que guérir. Il serait insensé de lutter contre le mal sans essayer d'en tarir la source.

Le dispensaire s'efforcera d'éclairer l'opinion sur la nature de cette maladie : l'alcoolisme. Le dispensaire favorisera l'introduction de la vente ouverte des boissons sans alcool, jus de raisin, cidre doux, boissons de fête et de travail.

Il cherchera le contact nécessaire avec le corps enseignant pour que l'école remplisse toujours mieux son devoir de mise en garde contre le danger de l'alcool.

A. Loutan

Avec les vigneronns

Les abstinents sont des alliés, des amis des vigneronns contre le capital-alcool qui les maintient depuis si longtemps dans une situation instable et injuste. Les abstinents ne proposent pas d'arracher 1800 ha. de vigne ! C'est le secrétaire de l'Association des importateurs de vins en gros, à Berne, qui l'a demandé publiquement au nom de son association l'an dernier dans une conférence de presse tenue à Zurich. Selon les amis du vin... étranger — comme du reste selon le rédacteur du *Journal vinicole suisse* qui parla à la même conférence de presse, « tant que l'on n'aura pas pris des mesures radicales contre la surproduction chronique du vin, on rencontrera continuellement les mêmes difficultés d'écoulement, et des subventions devront être accordées à la charge des contribuables ».

Nous savons, quant à nous, que la vigne est une culture particulièrement bien adaptée à nos coteaux. Nous avons dans nos rangs d'excellents vigneronns. Comme nos vigneronns, nous pensons tous que la solution au problème de l'écoulement de nos vendanges se trouve d'abord dans *la limitation des importations* qui submergent comme un flot impétueux notre production.

Depuis quatre ans, on a importé chaque année de 933.744 hectolitres à 972.317 hl., soit près d'un million d'hectolitres par an.

La production nationale a atteint 682.218 hl. en 1953, et l'on ose prétendre qu'il faut arracher les vignes et non freiner l'importation. *Le Paysan Suisse* (octobre 1953) a publié un tableau comprenant sept pays européens importateurs de vin. La Suisse vient en tête avec une avance énorme sur les six autres pays. Le total importation-production indigène s'élève à 1.628.666 hectolitres. Malgré toute la propagande, subventionnée par la Confédération, le peuple suisse ne réussit à consommer que 155 millions de litres par an. L'excédent fut ces dernières années de 7 à 46 millions de litres. On se refuse pourtant à réduire les importations. Légendaire sagesse helvétique, en quel fond de tonneau t'a-t-on noyée ?

C'est le lieu de citer la parole de Sa Sainteté Pie XII au sujet de « groupes d'intérêt, puissants et actifs » représentant peut-être « l'aspect le plus grave » de la crise de la société actuelle. (Lettre à la récente Semaine sociale de France).

Par ailleurs, nous croyons avec feu M. Henri Blanc, pendant de nombreuses années cheville ouvrière de la Fédération romande des Vigneronns, que « les efforts des autorités et de tous les amis de la vigne et des vigneronns doivent tendre à développer la consommation du raisin à l'état frais et du jus de raisin ».

Le vignoble de Turquie est 42 fois plus étendu que le vignoble suisse. Neuf millions de quintaux sont utilisés là-bas en raisin frais ou secs et en jus non fermentés. Une minime partie est livrée à la fermentation et produit environ 180.000 hl. de vin.

On le voit, sans risquer d'adopter le Coran et ses interdictions, *d'immenses progrès sont encore possibles chez nous dans la production et la consommation du raisin et du jus de raisin*. Ce sera profit net pour notre peuple, vigneronns en tête.

Amis vigneronns : « A votre santé ! » car nous sommes vos amis.

Aspects économiques et sociaux de l'alcoolisme

« Combien il est utile de montrer le fléau de l'alcoolisme dans ses effets économiques, moraux et physiologiques, en le mettant en corrélation avec la déchéance des individus, dont il déprime et ruine la santé, l'intelligence, la conscience, la liberté; avec la déchéance des familles, au sein desquelles il engendre la confusion et le désordre; avec la déchéance de la société qu'il menace dans ses intérêts les plus graves! Aussi bien, parmi les œuvres sociales, il n'en n'est point de plus urgente. »

(Message de saint Pie X à la Ligue internationale catholique contre l'alcoolisme, 23 avril 1914).

Notre peuple est fort loin d'avoir nettement conscience des répercussions économiques et sociales de l'alcoolisme. Honnête et généreux, il réagirait, s'il était bien informé. Il a considéré à bon droit comme une catastrophe nationale les dégâts causés en Suisse par les avalanches au cours de l'hiver 1952-1953 : il a réagi avec cœur. Les flots d'alcool qui inondent notre pays provoquent chaque année des dommages incomparablement plus étendus et des morts plus nombreuses que les avalanches de tout un siècle.

On songe à ce propos aux dépenses directes pour les boissons alcooliques. Il ne faut pas oublier les dépenses indirectes.

Prenons un seul exemple, celui de la santé.

L'un de nos savants médecins les plus estimés, le Dr Maurice Roch, de Genève, a conclu une vaste enquête scientifique, menée durant quatre ans, par une parole qui mériterait d'être inscrite au fronton de nos hôpitaux : « Il n'est pas douteux que l'alcool est, dans notre pays, la plus importante des causes de maladies. »

Voici seulement quelques chiffres, fournis par le Dr Roch : « Dans le service de médecine interne que je dirige, il a été traité pendant les quatre années envisagées, 2075 hommes dont 1001 alcooliques, soit le 48,2 %. Le plus grand nombre de ces alcooliques étaient hospitalisés pour des maladies résultant des excès de boisson. Il est donc à peine exagéré de dire que la suppression de l'alcoolisme viderait la moitié de nos salles d'hommes. »

Il vaudrait la peine d'effectuer le calcul complet des dizaines et des centaines de millions de francs engloutis dans le traitement des maladies issues de l'alcoolisme, dans les frais de construction de sanas, préventoria et hôpitaux, à quoi on devrait ajouter les pertes énormes par incapacité de travail et mort prématurée résultant de l'alcoolisme, sans oublier la valeur « économique » des victimes d'accidents de travail et de circulation dont l'alcool est responsable.

Dans d'autres domaines, on mentionnerait les frais élevés de justice civile et criminelle, les frais de détention, les frais de police des rues et des établissements, les frais d'assistance publique résultant de l'alcoolisme.

Un tel calcul sera effectué un jour, car quelqu'un a intérêt à ce qu'il le soit : l'ensemble du peuple.

Quant aux dépenses directes, elles approchent de 900 millions par an.

« La plus grande partie de cette somme n'est pas seulement une dépense inutile. Elle est encore le prix et la source de misères sans nom au sein des-

quelles gémissent des milliers et des milliers de coupables et d'innocents ».

Ainsi parlaient les évêques suisses en 1893, alors que le peuple ne dépensait que 173 millions par an pour les boissons alcooliques.

Que diraient-ils aujourd'hui ?

L'enquête probe et probante du Mouvement Populaire des Familles vient de rappeler combien dures sont encore, pour les familles de petits salariés — combien propices aussi à l'alcoolisme ! — les conditions de logement, d'alimentation et de santé, de loisirs et autres, soumises à la loi du profit égoïste. C'est aussi la puissance du profit qui maintient la tyrannie de l'alcool.

Un point capital pour la solution du problème consiste donc à réaliser la consigne des évêques suisses : « Arrière les petits intérêts personnels quand il s'agit de rendre la Patrie plus saine, plus forte et plus heureuse ! » (Lettre du 28 avril 1923).

Nous ne nourrissons pas d'illusions. Sur le plan économique, la prédication morale et les développements les plus touchants ne sauraient suffire ! Pendant que vous relevez péniblement un alcoolique, le capital alcool, par son énorme et multiforme puissance de propagande et d'influence, fabrique en série des alcooliques.

La puissance du capital-alcool reculera si des citoyens plus nombreux secouent la lâcheté et le défaitisme, créent, dans nos villes et nos villages, les organismes de loisirs et de culture, et d'abord les *Foyers pour Tous*, grâce auxquels jeunes et adultes ne seront plus comme acculés à l'alcoolisme.

Dieu aime-t-il les abus de boisson ?

— *NON. Dieu déteste les abus de l'alcool et ses tristes effets.*

Voici quelques paroles divines cueillies parmi cent autres :

« A cause de l'intempérance beaucoup sont morts, mais celui qui s'abstient prolonge sa vie. » (*Eccles. XXXVII, 31.*)

« Ne fais pas le brave avec le vin, car le vin en a fait périr beaucoup. » (*Eccles. XXXI, 25.*)

« Le vin est moqueur, les boissons fermentées, tumultueuses; quiconque s'y adonne n'est pas sage. » (*Prov. XX, 1.*)

« L'ouvrier adonné au vin ne s'enrichira pas;

« Et de plus, le vin est perfide ! » (*Habacuc II, 5.*)

Malheur à ceux qui courent dès le matin après les boissons enivrantes et qui, le soir, prolongent leur orgie, échauffés par le vin... ces hommes seront brûlés jusque dans leurs racines, et leur postérité se dissipera en poussière. » (*Is. v, II, 24.*) « ... ni les ivrognes... ne posséderont le royaume des cieux » (*I Cor. VII, 10.*)

« Ne vous enivrez pas de vin, c'est la source de la débauche. » (*Ephes. v, 18.*) « Le vin est une source de luxure; quiconque y met son plaisir ne sera pas sage. » (*Prov. XX, 1.*)

« N'excite point à boire ceux qui aiment le vin, car le vin en a fait périr beaucoup. » (*Eccles. XXXI, 30.*)

Abstinentes ou non, soyons bons samaritains

Un homme descend chaque jour de Jérusalem à Jéricho pour ses affaires. Sur son chemin, quelques arrêts facultatifs, de plus en plus fréquents, de plus en plus prolongés.

Les affaires, peu à peu périlclitent. La vie familiale se désagrège. La santé pâtit. La vie religieuse et morale se voile, en attendant qu'elle soit étouffée. Le moment va venir où, peut-être, un soir, on relèvera l'homme au bord du chemin, si toutefois quelqu'un se trouve là pour le relever.

En Suisse, cet homme existe, sous son aspect caractéristique, sous son aspect lamentable, à cinquante mille exemplaires. C'est l'Organisation Mondiale de la Santé qui l'a constaté, établi.

Les samaritains ne sont pas si nombreux !

* * *

Que les victimes de l'alcoolisme soient des hommes, des femmes, des enfants qui appellent au secours, un minimum d'observation pourrait en convaincre.

Voici le témoignage d'un directeur de maison de relèvement en Suisse romande, M. I. Nova :

« J'ai journellement, devant moi, la vision tragique de dizaines et de dizaines d'hommes qui, victimes de leurs passions, ont tout perdu : santé, famille, situation. Ils ne sont plus que de pauvres épaves que la société décline avec la même insouciance qu'elle les a précipités dans la boue. Je voudrais ouvrir les dossiers d'une centaine de divorces, faire revivre aux yeux de certains les grands drames de l'alcoolisme. Je voudrais pouvoir faire le récit des cas d'une dizaine de suicidés, qui ont capitulé devant la vie, dégoûtés de leur déchéance. Je pourrais vous raconter les souffrances morales de nombreuses épouses, de bien des enfants aussi, tous victimes indirectes de ce poison social. Je voudrais demander ce que représentent pour la défense du pays les quelques milliers d'hommes sortis des cadres de l'armée à cause de leur état d'alcooliques. Tous ces esprits forts qui journellement font état des saintes jouissances bachiques, je voudrais les conduire avec moi dans de nombreux foyers de notre pays pour leur montrer où conduit cette sacro-sainte liberté de boire à sa guise !

» Il faut en réalité manquer singulièrement de cœur et d'intelligence pour nier et méconnaître ces douloureuses réalités, qui font tache au sein d'un pays qui se dit à l'avant-garde du progrès social... »

Pour compléter le témoignage du directeur de maison de relèvement, il est loisible à chacun d'interroger un prêtre de paroisse, un directeur de sana, de pénitencier, une directrice de pouponnière, une assistante sociale.

* * *

On dit : la charité du Samaritain répand du baume sur les blessures de la victime, mais c'est le rôle de la justice de prévenir les attaques.

Tout en sachant que c'est là en effet d'abord le rôle des autorités, la vraie charité, plus généreuse que la justice, veut aussi prévenir les attaques ! S'en

tenir au relèvement des victimes, sans chercher à empêcher les attaques, ce serait se moquer du prochain et de la charité.

Dépenser des centaines de milliers de francs pour les tuberculeux, les aliénés et les psychopathes, pour les jeunes délinquants, cela est très bien. Il faut pourtant que cela ne serve pas de prétexte pour refuser de fournir un effort au moins égal sur le plan des actions et créations positives et préventives, dans le domaine des loisirs et de la culture — Foyers pour Tous — de l'éducation, de l'alimentation, du logement, etc., tous éléments qui atteindraient l'alcoolisme dans ses causes, l'alcoolisme étant lui-même cause principale d'une si grande part de nos misères sociales valaisannes. Prévenir vaut mieux que guérir et coûterait moins cher au pays.

L'amour sincère du prochain s'efforcera donc, d'une part, de remédier aux causes de l'alcoolisme, tout en apportant d'autre part l'aide la plus fraternelle aux victimes directes et indirectes de l'alcoolisme.

Abstinentes ou non abstinentes, nous sommes tous responsables de nos frères malheureux ou menacés. Nous en répondrons assurément. Le prêtre et le lévite, qui passeront leur chemin, en répondront aussi. Dès lors que nous sommes chrétiens, l'amour et le service du prochain sont notre idéal et notre grand commandement.

En Valais, jusqu'ici, de précieuses bonnes volontés demeuraient souvent isolées, inconscientes, inactives parmi nos amis non abstinentes. Désormais, grâce à la *Ligue Valaisanne d'Action Antialcoolique*, qui groupe en dehors de la Croix d'Or aussi bien les non abstinentes que les abstinentes, sympathie et sens des responsabilités deviennent agissants et efficaces, sur la base commune de l'esprit de service, d'entraide et d'amour fraternel.

En travaillant avec les abstinentes, les non abstinentes comprendront mieux pourquoi nous sommes abstinentes.

Signal d'alarme

Martin, mécanicien au chemin de fer, avait expliqué à sa fillette qu'un drapeau rouge déployé sur la ligne est un signal d'alarme.

Alors, papa, demanda l'enfant, quand vous voyez ce signal, vous arrêtez la locomotive ?

— Certainement, sans cela il arriverait un malheur.

Pendant la journée qui suivit, la petite fille vit pleurer sa mère, chose qui, depuis quelque temps, n'était pas rare.

— Maman, pourquoi pleurez-vous ?

— Ah ! répondit la mère, ton père s'est mis à boire; sûrement, il perdra sa place.

Le lendemain, quand le mécanicien ouvrit l'armoire pour y prendre la bouteille d'eau-de-vie, il trouva un petit drapeau rouge attaché au goulot.

C'était le signal d'alarme ! Il comprit la ruse de sa petite fille, l'embrassa et remit à sa place la bouteille qu'il n'a plus reprise depuis.

Pourquoi sommes-nous abstinents ?

Nous ne fûmes pas toujours abstinents. D'anciens buveurs sont même souvent des militants les plus actifs.

C'est dire que les motifs de santé, d'économie, de bonheur temporel, qui furent peut-être au point de départ de notre engagement dans l'abstinence, sont maintenant éclairés et couronnés par la raison supérieure de l'amour du prochain. Les évêques suisses avaient écrit dans leur Lettre de 1894 : « Le motif déterminant de l'abstinence ne doit être que celui de l'observation des conseils évangéliques, savoir : l'amour dévoué pour Jésus-Christ et la charité pour les hommes... »

Nous avons lu cent fois dans la *Croix d'Or* et maintes fois dans la presse catholique des textes pareils à celui-là et à ceux qui suivent. Ces textes nous ont aussi encouragés et décidés.

« On ne saurait assez louer les évêques des Etats-Unis qui, dans leur assemblée plénière de Baltimore en 1884, ont condamné cette intempérance en termes énergiques, déclarant qu'elle est un foyer continu de péchés, une source féconde de maux, la ruine totale des familles des buveurs, la perte et la damnation éternelle d'un grand nombre d'âmes; et que les fidèles adonnés à ce vice sont un scandale pour les non-catholiques et un grand empêchement à la propagation de la vraie religion.

» C'est pourquoi, nous jugeons digne de toute recommandation la noble résolution de ces pieuses sociétés qui se proposent de *s'abstenir totalement de toute boisson enivrante*. Et on ne peut pas le moins du monde douter que cette volonté ferme soit le remède opportun et tout-à-fait efficace à ce mal très grave. Ce remède est pour tous un stimulant à réfréner cette passion d'autant plus puissant que l'autorité de ceux qui l'emploient est plus élevée. » (Léon XIII, 1887).

Notre espoir est que de nouveaux amis actifs seront encouragés et décidés à leur tour par des paroles si chaleureuses et si nettes, que saint Pie X et Pie XI ont appuyées et encore amplifiées.

Est-ce à dire que l'abstinence universelle soit notre but pratique ?

S'il fallait choisir entre l'abstinence universelle et l'alcoolisme généralisé, notre choix ne serait certes pas douteux !

Cependant, notre but pratique est plus réaliste, plus sage, plus humain : « Par l'abstinence d'un grand nombre à la sobriété de tous ! »

Ce sont encore nos évêques suisses qui ont présenté ce but avec le sens le plus lumineux des possibilités et des responsabilités, dans leurs Lettres collectives de 1893 et de 1894 :

« Il est indubitable que le bien-être, la santé et le bonheur des familles gagneraient d'autant plus que l'abstinence se propagerait davantage. Mais la puissance de l'habitude de boire ne nous permet pas d'aspirer à ce qui, sous ce rapport, serait et désirable et salubre. On doit se borner à former une troupe choisie de braves lutteurs contre la coutume régnante de boire... Nous n'entendons pas blâmer les hommes véritablement tempérants, mais ce ne sont pas eux qui arracheront le peuple aux ravages de l'alcoolisme. Eux aussi sont des sujets soumis à l'habitude actuelle de boire. Ils le sont dans leur intérieur

domestique, dans leurs relations de société, dans leurs délassements. Ils le sont, puisque, tout en se conduisant d'une manière permise par la morale, ils s'accoutument insensiblement à l'opinion, aux usages et aux mœurs des autres. Or, il s'agit précisément de combattre la coutume de boire (1893).

« *Les abstinents forment l'avant-garde qui marche résolument à l'ennemi; mais ils doivent être soutenus par tous ceux qui ont à cœur le salut des âmes et le bien du peuple; oui, par tous, par chacun selon sa position sociale... Il n'y a que les abstinents qui ont secoué le joug de la coutume; il n'y a qu'eux qui puissent ouvertement et librement prêcher et provoquer cette réforme avec succès... Les sociétés d'abstinence doivent être le levain qui gagnera la nouvelle génération à la vie raisonnable et chrétienne et qui la mettra à l'abri de l'empire des mœurs corruptrices actuelles relatives à la boisson.* » (1894)

La Croix d'Or valaisanne, fondée dix ans plus tard, fut la réponse de catholiques fidèles à l'appel de leurs évêques. Cinquante ans après sa fondation, la Croix d'Or peut rappeler avec joie les déclarations épiscopales. Elle les rappelle aussi avec modestie, car, à l'expérience, les abstinents reconnaissent toujours plus clairement leur insuffisance, comme la nécessité et la valeur de l'appui des non-abstinents à la modération « irrépréhensible », *prêtres et religieux, magistrats et médecins, instituteurs et institutrices, assistantes sociales et infirmières, citoyens et citoyennes de toute opinion et de toute profession*, acceptant de subordonner l'égoïsme et les profits privés au bien commun des familles et du pays.

A l'occasion du Cinquantenaire de la Croix d'Or, abstinents catholiques valaisans, nous renouvelons notre engagement d'abstinence avec une conviction toujours plus ferme et plus heureuse, toujours mieux motivée.

Nous invitons cordialement à se joindre à nous les jeunes gens et les jeunes filles, les hommes et les femmes qui s'y sentent appelés, soit pour rompre avec une habitude de boire tendant à devenir servitude, soit pour concrétiser, activer ou orienter un esprit de dévouement que doivent éveiller chez nous tant de familles à secourir, tant de réalisations sociales aussi urgentes que riches de promesses.

Nous mettons notre mouvement, son activité et ses projets, ses membres, ses amis — ses ennemis, s'il en existait — sous la protection de Dieu qu'implore en notre faveur notre patron, saint Nicolas de Flue.

C. Lugon.

L'Etat a empêché depuis longtemps la consommation de la viande d'animaux atteints de tuberculose, de charbon ou de morve; il a aujourd'hui le devoir de préserver de la même manière la jeunesse de l'alcoolisme, de la syphilis et des maladies morales propagées par les films, la radio, les journaux et les revues. »

Dr Alexis Carrel.



HOTEL DE LA PLANTA

CONFORT MODERNE ☆ SALLE POUR BANQUET

Que veut la Croix d'Or ?

Des abstinents qui s'engagent à l'abstinence complète de toute boisson alcoolique.

Des amis qui coopèrent à l'œuvre antialcoolique.

Des bienfaiteurs qui soutiennent l'œuvre par des dons.

Des membres réparateurs qui soutiennent l'œuvre spirituellement par la prière et le sacrifice de l'abstinence temporaire pour la réparation des péchés d'intempérance et le relèvement des buveurs.

Des jeunes qui s'engagent à l'abstinence pour se préserver pendant leur croissance et pour se préparer à être des pionniers de la Croix d'Or.

Des parents qui font inscrire les enfants au « Rayon de lumière », branche enfantine de la Croix d'Or.

LE SPÉCIALISTE DE L'ARTICLE DE MÉNAGE

A LA BONNE MENAGERE

E. Constantin & Fils

Sion

CASIMIR CHABBEY

Quincaillerie - Rue de Lausanne

Sion

Tél. 2 29 55

REPRÉSENTANT DES MACHINES A COUDRE « SINGER »

DROGUERIE RHODANIA

A. Confat - Chimiste

Sion

Tél. 2 10 29 - Grand-Pont

Pour un article de qualité, une seule adresse :

U. LEYAT - SION

Fabrique de sécateurs
et coutellerie

OSCAR PRALONG

BOUCHERIE - EUSEIGNE

Se recommande

MAGASIN HENRI DUC

Rue du Rhône 19

Sion

ALIMENTATION GÉNÉRALE le mieux achalandé de la place
SALAISONS - PRIMEURS - COMESTIBLES - FROMAGES
Dépositaire du produit « Lactoxfort » pour le petit bétail
Graines mélangées spéciales OXFORT pour la ponte

L'ATELIER

LOUIS MORET

Meubles ● Décoration

DROGUERIE A. JORDAN

Sion

Rue du Rhône - Tél. 2 20 83

MAISON



SION

Rue de Lausanne

BOUCHERIE LAMON

SION

Tél. 2 10 54

Services Industriels de Sion

EAU

GAZ

ELECTRICITÉ

Au magasin

« AU CACTUS »

André Terrettaz

Horticulteur - Fleuriste

Sion

CONFECTIONS FLORALES

Tél. 2 14 78

Se recommande

Boulangerie-Pâtisserie H. Elsig

succ. M. Escher-Mutter

Sion

Essayez ! C'est une bonne adresse..

DELALOYE & JOLIAT

Sion

Produits antiparasitaires Maag et Geigy

Pompes à moteur et à bras Birchmeier

Banque Commerciale de Sion

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

AUX MEILLEURES CONDITIONS

PRODUITS MIRVAL

Première fabrique valaisanne de produits d'entretien général

20 années : 10.000 parquets

CHARLES LATHION

Produits chimiques - SION - Tél. 2 25 25

- ★ Fers - Quincaillerie
- ★ Articles de ménage
- ★ Articles de sport
- ★ Charbons - Mazout



SCHRÖETER FRÈRES

PRIMEURS

Sion

Tél. 2 21 04

PHARMACIE DE LA POSTE

Dr R. Taugwalder

Sion

Située en face de la poste - Tél. 2 15 79

Service à domicile prompt et soigné - Exécution rapide des ordonnances

NOS PRIX — NOS QUALITÉS
FONT NOTRE PUBLICITÉ

à la **PORTE-NEUVE** *s.a.*

Tél. 2 29 51

SION

S. A.

Les plus grands magasins du canton
ENVOIS PARTOUT

Pharmacie Duc

Sion

PLACE DU MIDI

Pascal & Céleste Costa - Sion

Ferblantiers-couvreurs

Couvertures ardoises taillées et brutes

Avenue Ritz - Tél. 2 24 31

PHARMACIE

MAURICE FASMEYER

SION - RUE DE LAUSANNE

LIBRAIRIE

PAPETERIE

PHOTOS

MUSSLER - SION

LAITERIES RÉUNIES

Sion-Bramois



Le spécialiste des sirops
et des boissons douces

LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

MUTTENZ

DONNENT SATISFACTION PARTOUT

—

HUBERT RODUIT - SAILLON

Représentant général - Tél. 6 23 87

—

DESLARZES & VERNAY S. A. - SION

Représentant général - Tél. 2 16 46

Exportation - Expédition gros - mi-gros

Corbert - Clavien & Cie

Tél. 6 30 94

Montreux

Fruits et produits agricoles en gros

SERVICE RÉGULIER POUR LE VALAIS : MARDI ET VENDREDI

PRIÈRE PATRIOTIQUE

Seigneur, accorde ton secours
 Au beau pays que mon cœur aime,
 Celui que j'aimerai toujours,
 Celui que j'aimerai quand même.

Refrain :

Tu m'as dit d'aimer — j'obéis.
 Mon Dieu, protège mon pays (*bis*).

Je l'aime pour ses frais vallons
 Et j'aime d'un amour intime,
 La cime blanche de ses monts,
 Où plane l'aigle au vol sublime.

Il est ma force et mon appui,
 M'indique le chemin à suivre,
 Je l'aime et je dépends de lui,
 Ailleurs je ne pourrais pas vivre.

Jadis, unissant leur effort,
 Des gens d'ailleurs l'ont voulu prendre
 Je le chéris d'autant plus fort
 Que mes aïeux l'ont su défendre.

NOTRE BEAU VALAIS

Quel est ce pays merveilleux,
 Que je chéris, où je suis né,
 Où l'Alpe blanche, jusqu'aux cieux,
 Elève son front couronné.

Pays si souvent arrosé
 Par le sang des preux, des héros,
 Qui pour leurs neveux ont posé
 Le fondement des jours nouveaux.

Pays où, sur les monts altiers,
 Le chamois librement bondit,
 Quand aux coteaux ensoleillés,
 Mûrit le doux fruit du Midi.

Pays charmant et radieux,
 Où la rose alpine fleurit,
 Où le glacier, de nouveaux feux,
 Le soir s'empourpre et resplendit.

Pays qu'habite un peuple heureux,
 Ami de la simplicité,
 Intrépide et laborieux,
 Gardant sa foi, sa liberté.

Refrain :

Vallée où le Rhône a son cours,
 Noble pays de mes amours,
 C'est toi, c'est toi, mon beau Valais,
 Reste à jamais, Reste à jamais,
 Reste mes amours.

CHANT DE LA PROMESSE

Devant tous je m'engage
 Sur mon honneur,
 Et je te fais hommage
 De moi, Seigneur.

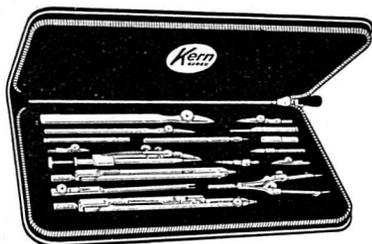
Refrain :

Je veux t'aimer sans cesse
 De plus en plus,
 Protège ma promesse,
 Seigneur Jésus.

Je jure de te suivre
 En fier chrétien,
 Et tout entier je livre
 Mon cœur au tien.

Je suis de tes Apôtres,
 Et chaque jour,
 Je veux aider les autres,
 Pour ton amour.

Ta règle a sur nous-mêmes
 Un droit sacré;
 Je suis faible, Tu m'aimes :
 Je maintiendrai.



Fournitures générales
pour le dessin

**Pierre
Pfefferlé**

SION

En tout premier !...



- ★ Le cidre doux
- ★ valaisan
- ☆ par excellence

- ★ Le produit
- ☆ de nos vergers
- ☆ en premier

Valaisans : un seul cidre doux : ORVAL

CENTRE SÉDUNOIS DE PASTEURISATION

SION

Ste-Marguerite - Tél. 2 26 44

Société coopérative avec parts sociales de Fr. 50.— - C. c. Il c 4332

Léonard Valliquier

« LA SELECTION »

Fleurs - Semences - Insecticides - Oiseaux -
poissons ex.

Se recommande

Résolution du 24e Congrès international contre l'alcoolisme à Paris en septembre 1952

Parmi les 12 vœux adoptés par le Congrès, tous très intéressants pour notre mouvement, nous relevons le 5me :

« Le Congrès souhaite une intensification de la production et de la consommation des raisins de table, des fruits et de leurs dérivés naturels, jus de fruits de qualité, à l'aide d'avantages divers (prêts de matériels, crédits, cours techniques, exonérations d'impôts etc.) »

Abstinentes, sympathisants, amis, instruisez-vous en lisant les volumes suivants :

1. Notre beau Valais, par le Chanoine Jules Gross. Prix Fr. 2.—.
2. Ainsi parla Honoré Ballet, par le Chanoine Jules Gross. Fr. 2.—.
3. La terre qui revit, par le Chanoine Padeloup, Directeur de la Croix d'Or Française. 300 fr. français.
4. Mon petit Yve, par le Chanoine Padeloup. 380 fr. français.
5. Le Père Mathieu, par le Chanoine Padeloup.
6. L'Abbé Jean le Moal, Edition Croix d'Or. 280 fr. français.
7. Valeur Hygiénique des boissons alcooliques. 80 fr. français.
8. La Voix de Rome (E. Tinier). 100 fr. français.
9. A l'école de St. François.
10. Saint Jean Baptiste Patron de la Croix d'Or, par le Chanoine Padeloup. 180 fr. français.
11. La Croix d'Or est une œuvre pour la Vie, par le Chanoine Padeloup. 100 fr. français.
12. Cathéchisme de la Sobriété, de Irénée-Onil Cusson, prêtre. Presbytère St-Dominique, Jonquièrre, Québec (Canada). Fr. 3.50 (suisses).
13. Grands abstinentes. Grands exemples, publié par Jeanne Correvon, de la Ligue Suisse des femmes abstinentes. Fr. 0.80.
14. Les Trésors de la Sainte Abstinence, par Joseph Alexandre Savoy (Belgique). Fr. 1.50.

Adressez-vous au Secrétariat de la Croix d'Or Valaisanne, Sion

ABSTINENCE = ECONOMIE
ECONOMIE = VACANCES
au

CHALET DE LA FORGE
GRIMISUAT

Se renseigner chez le propriétaire
JÉRÉMIE MABILLARD - SION
Agent patenté
Tél. 2 14 74



LA BANQUE CANTONALE DU VALAIS

VOUS OFFRE
POUR CONSOLIDATION OU CONVERSION
DES

PRETS HYPOTHECAIRES

AVANTAGEUX A LONG TERME

TAUX 3 ½ % NET.

FACILITÉS DE REMBOURSEMENT

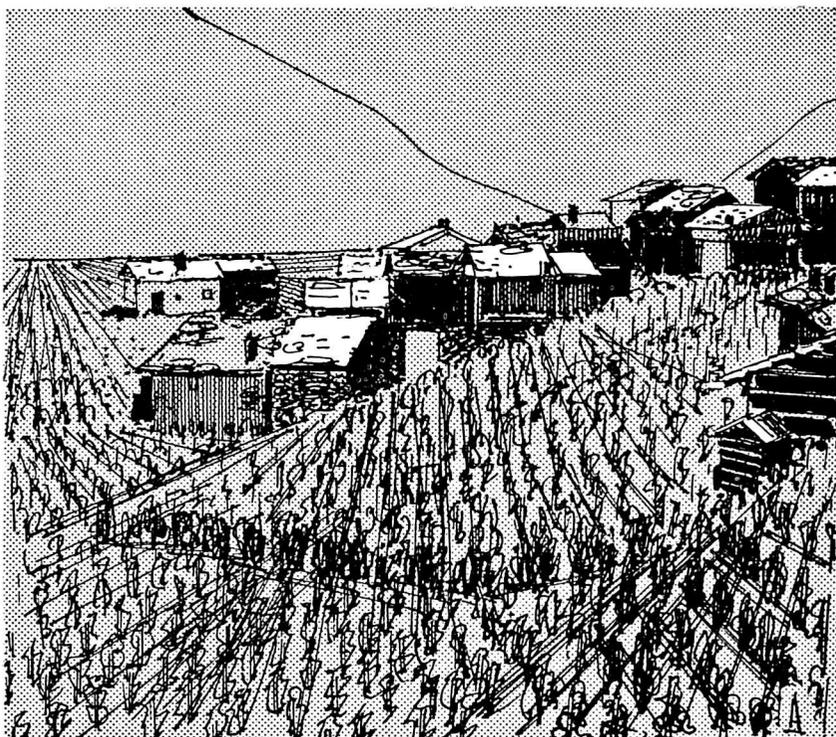
PAR ANNUITÉS CONSTANTES OU VARIABLES

EN 25 ANS OU PLUS

SELON CONVENTION.

CRÉDITS COMMERCIAUX

ESCOMPTE D'EFFETS COMMERCIAUX 2 ½ %



PROVINOR

Jus de raisins du Valais, **sans alcool** ★ Elaboré au cœur du vignoble, il contient tous les éléments actifs des raisins frais récoltés en pleine maturité. ★ Riche en sucres immédiatement assimilables, Provinor est recommandé aux personnes fournissant un effort physique. ★ En été, servi très frais, pur ou additionné d'eau minérale, il constitue une boisson agréable et désaltérante. ★ Provinor, rouge ou blanc, la boisson de tous petits et grands.

Provins-Valais - Service de vente - Sion